



Antiquaire

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de chef d'entreprise antiquaire et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Durée: 2 ans

Pratique en entreprise conseillée

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)

Formation en chef d'entreprise

Description

Un métier qui vous fera voyager dans le temps

En tant qu'antiquaire, négociant en oeuvres d'art, vous êtes un fin connaisseur du monde artistique. Vous visitez régulièrement des expositions, des galeries, des musées, des marchés aux puces et fréquentez les salles de vente.

Suite à la commande d'un client ou pour votre propre stock, vous recherchez, achetez puis vendez des objets d'art ou anciens et des articles d'occasion (tableaux, mobiliers, bijoux, vêtements, sculptures, livres...).

Vous pouvez réaliser des petites restaurations, et ce dans les règles de l'art, sur les objets acquis.

Vous accueillez, conseillez et informez la clientèle sur l'histoire et la provenance des articles. Promouvoir ces objets dans un espace commercial attractif fait également partie de vos attributions.

En tant que référence dans votre domaine, vous authentifiez les objets et en estimez la valeur afin d'optimiser leur vente.

Débouchés

Au bout de deux ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Devenir antiquaire, négociant en oeuvres d'art indépendant
- Travailler comme salarié dans un commerce d'antiquaire, une salle de vente, une galerie...
- Approfondir vos connaissances dans une catégorie d'objets, un courant, une époque en particulier.

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être antiquaire, négociant en oeuvres d'art ?

Vous devez avoir l'esprit client, le souci de la qualité et des talents de négociateur.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens de la précision, de la recherche, de l'organisation et du commerce et aurez acquis des compétences en gestion.

Détails sur la formation

Horaire

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- 1^{ère} année : jeudi (9h30 à 17h00)
- 2^{ème} année : jeudi (9h30 à 17h00)

Programme

1^{ère} chef d'entreprise

- Histoire de l'art (74h)
- Histoire du mobilier et des styles (40h)
- Méthodologie professionnelle (22h)
- Catégorie : Orfèvrerie (22h)
- Catégorie : Céramique (22h)
- Comptabilité, gestion financière & fiscalité (58h)
- Droit et assurances : principes généraux (18h)

2^{ème} chef d'entreprise

- Histoire du mobilier et des styles (22h)
- Méthodologie professionnelle (10h)
- Catégorie : Mobilier (18h)
- Catégorie : Peinture (18h)
- Catégorie : Arts graphiques (18h)
- Catégorie : Sculptures (18h)
- Catégorie : Bijoux (22h)
- Catégorie : Photographie (22h)
- Catégorie : Bandes dessinées (22h)
- Gestion comptable et commerciale spécifique (18h)
- Droit et assurances spécifique (22h)
- Esprit d'entreprendre (12h)

Des rapports de visites (antiquaire, brocante, foire, musée, salle de vente) seront à remettre régulièrement durant les deux années de formation.

Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous choisissez une formation en alternance et même si la pratique en entreprise n'est pas obligatoire, elle est fortement conseillée pour acquérir les gestes et les pratiques de votre métier. Pour ce faire, vous pouvez conclure une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.